

# Le Bagotier



Journal Sainte-Hélène-de-Bagot

MAI 2023

## ST-JEAN-BAPTISTE - 24 JUIN 2023

MERCI AUX COMMANDITAIRES ET AUX BÉNÉVOLES !

DÉTAILS À LA PAGE 18

La Fête  
nationale  
du Québec

## RAPPORT DU MAIRE

DÉTAILS À LA PAGE 11



Restez informés via [www.sainte-helenedebagot.com](http://www.sainte-helenedebagot.com)

Municipalité de Sainte-Hélène de Bagot Loisirs Sainte-Hélène

Faire parvenir vos documents à publier en format Word AVANT le 10 de chaque mois pour la parution du mois suivant à [mun@sainte-helenedebagot.com](mailto:mun@sainte-helenedebagot.com)

## À LA UNE

- 03 MOT DU MAIRE ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
- 04 BIENVENUE LUCIE
- 05 RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL
- 09 TAXES
- 09 AVIS PUBLICS
- 11 RAPPORT DU MAIRE
- 14 SEMAINE NATIONALE TRAVAUX PUBLICS
- 14 RÈGLEMENT - EAU POTABLE
- 15 INAUGURATION PARC RÉAL-GODIN
- 17 COURSE - DON D'ORGANES
- 24 DISTINCTION MUNICIPALITÉ / COMITÉ DES LOISIRS
- 25 COURS TENNIS
- 25 PARCOURS DES TROUVAILLES

## BUREAU MUNICIPAL FERMÉ

Le 22 mai - Journée des patriotes  
Le 26 juin - Fête Nationale

421, 4<sup>e</sup> Av., Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0  
[www.sainte-helenedebagot.com](http://www.sainte-helenedebagot.com)

## CONSEIL MUNICIPAL

MAIRE



RÉJEAN RAJOTTE  
450 791-2297

CONSEILLÈRE #1



HÉLÈNE DUFAULT  
450 888-0024

CONSEILLER #2



MARTIN DOUCET  
450 502-0457

CONSEILLER #3



ROBERT CHEVRIER  
450 502-4411

CONSEILLER #4



PIERRE PARÉ  
450 278-2327

CONSEILLER #5



MICHEL DAIGLE  
450 230-2230

CONSEILLER #6



DANIEL PLANTE  
819 388-0036

## PERSONNEL MUNICIPAL



450 791-2455

**BUREAU MUNICIPAL OUVERT DU LUNDI AU JEUDI  
DE 8 H 30 À 12 H ET DE 13 H À 16 H 30**

**MICHELINE MARTEL** | Directrice générale  
Poste 2240 • dg@sainte-helene-de-bagot.com

**SYLVIE VANASSE** | Directrice générale adjointe  
Poste 2250 • adj@sainte-helene-de-bagot.com

**MARTINE LUPIEN** | Adjointe administrative  
Poste 0 • mun@sainte-helene-de-bagot.com

**BRIGITTE GENDRON** | Technicienne administrative  
Poste 2340 • info@sainte-helene-de-bagot.com

**LUC GÉLINAS** | Directeur des travaux publics  
Poste 2260 • travauxpublics@sainte-helene-de-bagot.com

**FRANCIS RAJOTTE** | Directeur service des incendies  
incendie@sainte-helene-de-bagot.com

**OLIVIA BOURQUE** | Coordonnatrice en loisirs  
Poste 2310 • loisir@sainte-helene-de-bagot.com

**RAYMOND LESSARD** | Officier municipal en bâtiment  
Poste 2230 • inspecteur@sainte-helene-de-bagot.com  
Horaire : mardi de 8 h à 12 h | jeudi de 8 h à 14 h  
Sur rendez-vous



**NUMÉRO D'URGENCE  
TRAVAUX PUBLICS  
SEULEMENT**

Voici des exemples d'une urgence possible :



Fuite d'eau



Problème d'égout



Entrave à la circulation

En dehors des heures ouvrables de bureau :

**450 250-2481**

# La municipalité VOUS INFORME



## Mot du MAIRE

Réjean Rajotte  
Maire

Bonjour Hélénois et Hélénoise,

**Eau potable :** Parlons de l'eau. Dans plusieurs municipalités et villes, il y a de plus en plus de problèmes d'approvisionnement en eau potable. Pour pouvoir bénéficier du privilège d'avoir accès à l'eau potable à nos résidences, il faut privilégier l'utilisation pour boire, faire la nourriture et se laver. Il faut cesser de laver vos cours et arroser vos gazons, ce qui gaspille l'eau pour des besoins non essentiels. Il faut penser à l'environnement et préserver cette ressource pour les nécessités du quotidien.

Nous avons un Règlement sur l'utilisation de l'eau potable et nous avons le devoir de l'appliquer. Il est d'ailleurs rédigé en corrélation avec les obligations gouvernementales. Le Règlement numéro 588-2022 traitant de l'utilisation de l'eau potable, ainsi qu'un résumé du Règlement se trouvent sur notre site Internet sous l'onglet Administration municipale / Règlements municipaux. Le résumé a été transmis par la poste à toutes les adresses résidentielles le 4 mai 2023 dernier. Prenez le temps de le lire afin d'éviter une contravention. Veuillez également tenir compte que la Municipalité ne tolère aucun acte d'intimidation ou de violence envers les employés et les élus municipaux.

**La 5<sup>e</sup> Avenue et la rue Principale :** Nous tenons à remercier les citoyens pour leur patience et leur résilience pendant la durée des changements de conduite d'eau sur une partie de la rue Principale et sur la 5<sup>e</sup> Avenue. Ces travaux étaient nécessaires et ils tirent enfin à leur fin.

**C'est une invitation chers citoyens!** N'oubliez pas que le 1<sup>er</sup> juin, il y a l'inauguration du parc Réal Godin, devant le presbytère. Vous êtes attendu en grand nombre de 17 h à 19 h. Il y aura des activités pour tous. Venez voir les surprises et rencontrer notre coureur automobile, monsieur Bertrand Godin. (Détails en page 15.)



## Mot de la DIRECTRICE GÉNÉRALE

Micheline Martel, OMA  
Directrice générale  
et greffière-trésorière

Chers Hélénois et Hélénoises,

J'espère que le printemps vous va à ravir et que vous avez tout pu mettre en place afin d'agrémenter votre quotidien et pour profiter du beau temps et de l'été qui arrive.

Deux beaux évènements sont à venir prochainement :

- L'inauguration du parc Réal Godin le 1<sup>er</sup> juin de 17 h à 19 h. Nous espérons vous voir en grand nombre. (Détails en page 15.)
- La fête nationale du 24 juin prochain est en préparation par le comité des loisirs. Chaque année, beaucoup de gens sont attendus et de belles activités sont en élaboration. Le comité est constitué de trois personnes, soutenues par la coordonnatrice, donc s'il vous vient une envie de vous impliquer pour cet évènement, n'hésitez pas à téléphoner, que vous ayez ne serait-ce que quelques heures à donner, c'est un cadeau pour la communauté. (Détails en page 18.)

J'aimerais attirer votre attention sur les communications. Pendant les nombreux travaux, plusieurs citoyens et entreprises nous ont mentionnés ne pas être au courant de ce qui se passait dans la Municipalité. Toutefois, il y a les nouvelles qui passent dans Le Bagotier et qui sont complétées par les autres nouvelles dans l'infolettre et sur le Facebook. La Municipalité a la responsabilité de vous transmettre le plus d'informations possible, mais vous devez vous assurer d'y avoir accès. Nous vous invitons à en prendre connaissance en lisant Le Bagotier et en vous abonnant à nos différents médias, ainsi qu'au service Info Citoyen qui vous informe par texto ou téléphone des avis urgents, tels que les avis d'ébullition.

- Infolettre et Info Citoyen : en bas de la page d'accueil du site [www.sainte-helene-de-bagot.com](http://www.sainte-helene-de-bagot.com)
- Facebook : Municipalité de Sainte-Hélène de Bagot

Si vous avez besoin d'aide, communiquez avec nous par téléphone au 450 791-2455, poste 0.

Pour conclure, j'ai simplement envie de dire que c'est par le sourire que le bonheur se propage, c'est par le positivisme que la motivation se communique.

Bon printemps !



## UNE TRANSITION EN DOUCEUR POUR LES FINANCES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT!

Depuis plus de 32 ans, la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot compte sur les bons et loyaux services de madame Sylvie Vanasse, à titre de directrice générale adjointe pour assurer une saine gestion des affaires financières municipales.

Après toutes ces années de dévouement et de professionnalisme, le moment est venu pour Madame Vanasse de se laisser porter par d'autres projets lors de son passage à la retraite. C'est avec mélancolie que nous vivons les derniers mois avant son départ le 31 décembre prochain.

Pour prendre la relève de cette ressource aussi spécialisée, le poste devait être comblé rapidement par souci de cohérence et de continuité, car une période de transition est nécessaire à la transmission de ce savoir, des dossiers et projets en cours et de ses connaissances des trois dernières décennies. Le comité de sélection a rencontré plusieurs candidats et ont émis leur recommandation au conseil.



### BIENVENUE LUCIE

C'est avec un grand plaisir que nous accueillons au poste de directrice des finances et de la comptabilité, madame Lucie Chevrier. Bien connue du milieu et outillée de ses 25 années d'expérience dans le monde municipal dans des postes de direction, elle navigue dans les finances depuis tout ce temps. Nul doute qu'elle s'intégrera avec aisance et habileté à ses nouvelles tâches et parmi l'équipe de travail. Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, Madame Chevrier verra le titre de son poste être modifié pour devenir directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

Nous sommes convaincus qu'elle sera un atout bénéfique pour notre Municipalité et nous espérons qu'elle vivra une expérience enrichissante au sein de l'équipe ! Nous lui souhaitons bienvenue à la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot !

## CALENDRIER COLLECTES 2023

D Déchet R Recyclable O Organique F Férié  
D Collecte des résidus domestiques dangereux C Collecte des gros rebuts

| MAI |                |                 |                 |    |    |                 | JUIN |    |                 |                 |    |    |    |
|-----|----------------|-----------------|-----------------|----|----|-----------------|------|----|-----------------|-----------------|----|----|----|
| D   | L              | M               | M               | J  | V  | S               | D    | L  | M               | M               | J  | V  | S  |
| 1   | 2 <sup>R</sup> | 3 <sup>O</sup>  | 4               | 5  | 6  |                 | 1    | 2  | 3               |                 |    |    |    |
| 7   | 8 <sup>R</sup> | 9 <sup>R</sup>  | 10 <sup>O</sup> | 11 | 12 | 13              | 4    | 5  | 6 <sup>R</sup>  | 7 <sup>O</sup>  | 8  | 9  | 10 |
| 14  | 15             | 16 <sup>R</sup> | 17 <sup>O</sup> | 18 | 19 | 20              | 11   | 12 | 13 <sup>R</sup> | 14 <sup>O</sup> | 15 | 16 | 17 |
| 21  | 22             | 23 <sup>R</sup> | 24 <sup>O</sup> | 25 | 26 | 27 <sup>F</sup> | 18   | 19 | 20 <sup>R</sup> | 21 <sup>O</sup> | 22 | 23 | 24 |
| 28  | 29             | 30 <sup>R</sup> | 31 <sup>O</sup> |    |    |                 | 25   | 26 | 27 <sup>R</sup> | 28 <sup>O</sup> | 29 | 30 |    |



Bibliothèque municipale de Sainte-Hélène-de-Bagot  
384, 6<sup>e</sup> Avenue | 450 791-2455 poste 2300

Mercredi 19 h à 21 h  
Samedi 9 h 30 à 11 h 30

# Résumé de certains points de la séance du conseil. Le procès verbal dans son intégralité est disponible, en tout temps sur le site Internet de la Municipalité.

## RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL

**2 MAI 2023**

### ORDRE DU JOUR

|          |                                                                                                                                                                                                                                               |           |                                                                                                                                                                         |
|----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>1</b> | <b>OUVERTURE DE LA SÉANCE</b>                                                                                                                                                                                                                 | 5.4       | Conduite de la rue Principale – Les Entreprises Delorme – Coûts supplémentaires pour ajustement requis – Approbation;                                                   |
| 1.1      | Constatation du quorum et déclaration d'ouverture de la séance;                                                                                                                                                                               | 5.5       | Usine d'épuration des eaux usées – Nordmec construction inc. – Coûts supplémentaires pour DCME_04 – Approbation;                                                        |
| 1.2      | Période de questions;                                                                                                                                                                                                                         | 5.6       | WaterOClean – Prolongation du contrat d'ingénierie en mécanique de procédés – Approbation;                                                                              |
| <b>2</b> | <b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>                                                                                                                                                                                                                | 5.7       | I.M.E. Expert-Conseils inc. – Prolongation du contrat d'ingénierie en mécanique de bâtiment et électrique – Approbation;                                                |
| 2.1      | Ordre du jour – Adoption;                                                                                                                                                                                                                     | <b>6</b>  | <b>SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</b>                                                                                                                                               |
| 2.2      | Procès-verbal – Adoption;                                                                                                                                                                                                                     | 6.1       | Semaine québécoise des familles – Proclamation;                                                                                                                         |
| 2.3      | Comptes payés et à payer – Adoption;                                                                                                                                                                                                          | 6.2       | Maltraitance des personnes âgées – Proclamation;                                                                                                                        |
| 2.4      | États comparatifs – Dépôts;                                                                                                                                                                                                                   | <b>7</b>  | <b>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</b>                                                                                                                          |
| 2.5      | Rapport du maire – Prendre acte;                                                                                                                                                                                                              | 7.1       | Règlement numéro 603-2023 modifiant le Règlement sur la démolition d'immeubles – Adoption;                                                                              |
| 2.6      | OMH – États financiers – Prendre acte;                                                                                                                                                                                                        | 7.2       | Règlement numéro 605-2023 modifiant le Règlement de zonage afin d'autoriser les habitations communautaires dans la zone 205-P – Avis de motion;                         |
| 2.7      | Cour municipale de Saint-Hyacinthe – Impacts de la non-signification des constats d'infraction émis par la Sûreté du Québec – Dénonciation – Appui;                                                                                           | 7.3       | Règlement numéro 605-2023 modifiant le Règlement de zonage afin d'autoriser les habitations communautaires dans la zone 205-P – Premier projet de Règlement – Adoption; |
| 2.8      | RH – Directeur des finances et de la comptabilité – Embauche;                                                                                                                                                                                 | 7.4       | Projet de lotissement – Demande pour les lots numéro 1 956 713 et 3 976 943 – Redevances pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels – Approbation;        |
| 2.9      | PAVL-PPA-CE – Demande de subvention – Autorisation;                                                                                                                                                                                           | 7.5       | Dérogation mineure pour le lot numéro 6 572 297 – Approbation;                                                                                                          |
| <b>3</b> | <b>SÉCURITÉ PUBLIQUE, INCENDIE ET CIVILE</b>                                                                                                                                                                                                  | <b>8</b>  | <b>TRAVAUX PUBLICS</b>                                                                                                                                                  |
| 3.1      | Incendie – Rapport mensuel – Prendre acte;                                                                                                                                                                                                    | 8.1       | Travaux d'urgence – Fuite d'une conduite d'eau potable – Réparation – Ratification;                                                                                     |
| 3.2      | SQ – Priorités d'actions locales – Prendre acte;                                                                                                                                                                                              | 8.2       | Station de pompage au garage municipal – Réparation d'une pompe et entretien – Approbation;                                                                             |
| 3.3      | MRC des Maskoutains – FRR4 – Demande d'aide financière – Étude de regroupement des services de sécurité incendie – Accord avec l'étude – Approbation;                                                                                         | 8.3       | Usine de filtration d'eau potable – Pompe sur génératrice – Remplacement – Approbation;                                                                                 |
| 3.4      | Collectif de signataires élus concernant la dénonciation d'actions d'intimidation au sein de l'appareil municipal – Appui;                                                                                                                    | <b>9</b>  | <b>LOISIRS ET CULTURE</b>                                                                                                                                               |
| 3.5      | Ville de Saint-Hyacinthe – Levée de la suspension de l'équipe HAZ MAT – Prendre acte;                                                                                                                                                         | 9.1       | Parc Réal-Godin – Inauguration – Invitation;                                                                                                                            |
| <b>4</b> | <b>TRANSPORT</b>                                                                                                                                                                                                                              | <b>10</b> | <b>AFFAIRES DIVERSES</b>                                                                                                                                                |
| 4.1      | Stationnement municipal – Étude géotechnique et de caractérisation environnementale de sols – Octroi;                                                                                                                                         | <b>11</b> | <b>PÉRIODE DE QUESTIONS</b>                                                                                                                                             |
| 4.2      | Travaux de resurfaçage 2 <sup>e</sup> Rang – Octroi;                                                                                                                                                                                          | <b>12</b> | <b>CLÔTURE DE LA SÉANCE</b>                                                                                                                                             |
| <b>5</b> | <b>HYGIÈNE DU MILIEU</b>                                                                                                                                                                                                                      |           |                                                                                                                                                                         |
| 5.1      | Rapport résumé du représentant de la Municipalité à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM);                                                                                                                               |           |                                                                                                                                                                         |
| 5.2      | MELCC – Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP) – Réponse d'approbation de la subvention – Prendre acte;                                                                                     |           |                                                                                                                                                                         |
| 5.3      | Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP) – Mandat pour services professionnels en hydrogéologie pour accompagnement à l'élaboration du plan de protection des sources d'eau potable – Octroi; |           |                                                                                                                                                                         |

**2.5 Rapport du maire – Prendre acte**

Le maire a déposé son rapport annuel tel qu'exigé à l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, par une synthèse de la présentation des faits saillants du rapport de l'auditeur indépendant de l'année 2022. Le rapport est disponible au public dans Le Bagotier de mai 2023 et sur le site Internet de la Municipalité.

**2.6 OMH – États financiers – Prendre acte**

Le conseil a pris acte des états financiers vérifiés de l'année 2020 de la Société d'habitation du Québec et a autorisé le paiement de 1 598 \$ pour couvrir sa portion de 10 % du déficit de l'établissement.

**2.7 Cour municipale de Saint-Hyacinthe – Impacts de la non-signification des constats d'infraction émis par la Sûreté du Québec – Dénonciation – Appui**

Le conseil a donné son appui à la Ville de Saint-Hyacinthe concernant les impacts pour la cour municipale relativement à la non-signification des constats d'infraction émis par la Sûreté du Québec. Il dénonce cette mesure à titre de moyen de pression, en raison de l'arrivée à échéance de la convention collective des policiers, laquelle engendre des frais importants pour la Ville de Saint-Hyacinthe.

**2.8 RH – Directeur des finances et de la comptabilité – Embauche**

Suite à l'annonce officielle du départ à la retraite de madame Sylvie Vanasse au 31 décembre 2023, après 33 années de bons et loyaux services à la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot au poste de directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, il était important de pouvoir embaucher, former et surtout faire le transfert de connaissances à une personne pour occuper ce poste dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le comité de sélection désigné par le conseil a reçu quatre candidats en entrevue le 20 avril 2023. Une candidature s'est avérée être ressortie unanimement positive, soit celle de madame Lucie Chevrier, pour sa pratique et ses connaissances municipales, avec 25 ans d'expérience dans le monde municipal à titre de directrice générale et directrice générale adjointe dans trois municipalités, ainsi que d'avoir travaillé les dernières années à titre de soutien aux directions générales municipales pour l'Association des directeurs municipaux du Québec. Madame Chevrier entrera au poste de directrice des finances et de la comptabilité à compter du 5 juin 2023 et au 1<sup>er</sup> janvier 2024, elle occupera le poste de directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

**2.9 PAVL-PPA-CE – Demande de subvention – Autorisation**

Le conseil a autorisé la directrice générale à préparer et à transmettre une demande d'aide financière d'un montant de 30 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) pour le volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA CE), sous la juridiction du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec.

**3.2 SQ – Priorités d'actions locales – Prendre acte**

Le conseil a pris acte des priorités d'actions locales en matière de sécurité publique pour les municipalités membres de la MRC des Maskoutains, et ce, pour les années 2023-2024.

**3.3 MRC des Maskoutains – FRR4 – Demande d'aide financière – Étude de regroupement des services de sécurité incendie – Accord avec l'étude – Approbation**

La Municipalité a reçu de la MRC des Maskoutains une demande de participation, le 24 avril 2023, pour une participation au dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds Régions et Ruralité volet 4, pour faire une étude de faisabilité pour le regroupement des services de sécurité incendie sur le territoire de la MRC des Maskoutains.

Le conseil a décidé d'autoriser l'étude demandée par la MRC des Maskoutains, qui sera utile pour les municipalités intéressées à évaluer leur potentiel de regroupement des services de sécurité incendie et qui est planifiée au Schéma incendie révisé. Également d'informer la MRC des Maskoutains et les municipalités membres qu'elle n'a pas l'intention, à ce stade-ci, de se regrouper, mais qu'elle participera à l'étude, afin d'en voir les scénarios.

**3.4 Collectif de signataires élus concernant la dénonciation d'actions d'intimidation au sein de l'appareil municipal – Appui**

Un collectif d'élus signataires a publié une lettre ouverte le 24 mars 2023 afin de dénoncer les actes d'intimidation et de violence vécus par les élus et les fonctionnaires municipaux du Québec, qui s'avère être de plus en plus fréquent.

Le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot appuie la dénonciation des actes d'intimidation et souhaite affirmer qu'elle supporte cette démarche issue du collectif de signataires par son appui.

Elle invite également tous les citoyens, les fonctionnaires et les acteurs du milieu à contribuer à la préservation d'un environnement de vie sain en dénonçant les actes d'intimidation ou répréhensibles dont ils pourraient être témoins, afin de favoriser un environnement de vie dans lequel chacun peut jouer son rôle sans vivre dans la peur de menaces et de représailles ou dans la violence.

**3.5 Ville de Saint-Hyacinthe – Levée de la suspension de l'équipe HAZ MAT – Prendre acte**

Le conseil a pris acte de la résolution de la Ville de Saint-Hyacinthe à l'égard de la levée de la suspension temporaire de l'équipe HAZ MAT et réitère son intérêt à participer à la mise en place d'une entente intermunicipale relative aux interventions spécialisées en présence de matières dangereuses.

**4.1 Stationnement municipal – Étude géotechnique et de caractérisation environnementale de sols – Octroi**

Le conseil désire réaliser un stationnement municipal pour la collectivité à côté de l'église spécifiquement pour augmenter le nombre d'espaces de stationnement à proximité de l'école et du futur CPE et une entente est en vigueur entre la Fabrique et la Municipalité à cet effet.

Le conseil a octroyé le mandat pour la réalisation d'une étude géotechnique et de caractérisation environnementale de sols au plus bas soumissionnaire conforme, soit les Laboratoires de la Montérégie inc., au montant de 11 200 \$, avant les taxes applicables et a autorisé l'affectation du montant de la dépense à partir du Fonds carrière et sablière.

#### **4.2 Travaux de resurfaçage 2<sup>e</sup> Rang – Octroi**

Suite à la publication de l'appel d'offres publié sur SEAO le 30 mars 2023, le conseil a octroyé le contrat de resurfaçage pour une partie du 2<sup>e</sup> Rang au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Pavage Drummond inc., au montant de 134 126,92 \$, avant les taxes applicables.

#### **5.2 MELCC – Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP) – Réponse d'approbation de la subvention – Prendre acte**

Le conseil a pris acte de l'acceptation d'une aide financière individuelle dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP), du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, confirmée en date du 13 avril 2023.

#### **5.3 Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP) – Mandat pour services professionnels en hydrogéologie pour accompagnement à l'élaboration du plan de protection des sources d'eau potable – Octroi**

Le conseil a octroyé le mandat en accompagnement dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP) du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs à monsieur Yves Leblanc, hydrogéologue, au montant de 10 000 \$, avant les taxes applicables.

#### **5.4 Conduite de la rue Principale – Les Entreprises Delorme – Coûts supplémentaires pour ajustement requis – Approbation**

Le contrat de la rue Principale a été octroyé, en juin 2021 et qu'une fois octroyé, la Municipalité a dû demander l'autorisation au ministère des Transports et de la Mobilité durable, qui a émis ses exigences pour les travaux, puisque la conduite passe sous son emprise, engendrant des modifications aux plans et devis d'origine et comme il n'y avait pas de plans tels que construits complets et qu'il était inévitable dans ce cas de procéder à des ajustements en cours de chantier.

Le conseil a accordé le paiement des frais supplémentaires suivants aux Entreprises Delorme, pour répondre aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable et de s'ajuster à la réalité des infrastructures en place, soit :

- Un montant pouvant varier de 12 482 \$ à 13 683 \$, avant les taxes applicables, pour les modifications exigées par le ministère des Transports et de la Mobilité durable, tel qu'il appert à la correspondance du 17 avril 2023;
- Un montant de 1 053 \$, avant les taxes applicables, pour l'ajout d'un fil traceur, tel qu'il appert à la correspondance du 20 avril 2023;
- Un montant de 5 642,10 \$, avant les taxes applicables, pour l'ajout d'une vanne et des accessoires supplémentaires, incluant le matériel et l'installation, tel qu'il appert à la correspondance du 25 avril 2023.

#### **5.5 Usine d'épuration des eaux usées – Nordmec constructions inc. – Coûts supplémentaires pour DCME\_04 – Approbation**

Le conseil a approuvé le paiement des frais supplémentaires de la DCME-04, pour le contrôle du ventilateur VE-3 et du ventilateur VE-6, au montant de 2 068,26 \$, avant les taxes applicables.

#### **5.6 WaterOClean – Prolongation du contrat d'ingénierie en mécanique de procédés – Approbation**

Un mandat pour la surveillance de bureau et de chantier a été octroyé à WaterOClean inc., pour les travaux de construction de la station d'épuration des eaux usées de type RBS, pour le volet mécanique de procédés. Cependant, les travaux devaient être terminés au 31 décembre 2022 et pour cause des retards de livraison des équipements, l'échéance est retardée en septembre 2023. L'entreprise a étiré les heures consenties au contrat jusqu'à la fin avril, mais il y a lieu de procéder à une prolongation pour la fin du projet.

Le conseil a accepté l'offre de WaterOClean inc., tel qu'il appert à la proposition datée du 19 avril 2023, au taux horaire de 145,00 \$, avant les taxes applicables, pour une estimation maximale de 60 heures, mais payable uniquement pour les heures travaillées, et ce, pour les services professionnels additionnels en ingénierie de mécanique de procédés pour la surveillance bureau et chantier, dans le cadre des travaux de construction de la station d'épuration des eaux usées de type réacteur biologique séquentiel (RBS), et ce, jusqu'à sa mise en marche.

#### **5.7 I.M.E. Experts-Conseils inc. – Prolongation du contrat d'ingénierie en mécanique de bâtiment et électrique – Approbation**

Un mandat pour la surveillance de bureau et de chantier a été octroyé à I.M.E. Experts Conseils inc., pour les travaux de construction de la station d'épuration des eaux usées de type RBS, pour le volet mécanique et électrique. Cependant, les travaux devaient être terminés au 31 décembre 2022 et pour cause des retards de livraison des équipements, l'échéance est retardée en septembre 2023. L'entreprise a étiré les heures consenties au contrat jusqu'à la fin avril, mais il y a lieu de procéder à une prolongation pour la fin du projet.

Le conseil a accepté l'offre de I.M.E. Experts-Conseils inc., tel qu'il appert à la proposition datée du 20 avril 2023, au taux horaire de 118,00 \$, avant les taxes applicables, pour une estimation maximale de 56 heures, mais payable uniquement pour les heures travaillées, et ce, pour

les services professionnels additionnels en ingénierie de mécanique et électrique pour la surveillance bureau et chantier, dans le cadre des travaux de construction de la station d'épuration des eaux usées de type réacteur biologique séquentiel (RBS), et ce, jusqu'à sa mise en marche.

#### **6.1 Semaine québécoise des familles – Proclamation**

Le conseil a proclamé pour la période du 15 au 21 mai 2023 la Semaine québécoise des familles. La Municipalité invite l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la famille à œuvrer ensemble pour simplifier le parcours des familles et à reconnaître l'apport important de celle-ci à l'organisation de nos milieux de vie. De plus, il est important de reconnaître que les familles sont un vecteur important des relations entre les générations pour transmettre la culture et les valeurs sociales.

#### **6.2 Maltraitance des personnes âgées – Proclamation**

Le conseil a proclamé la journée du 15 juin 2023 comme étant la Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées afin de sensibiliser la population et invite tous les élus et la population à porter le ruban mauve, symbole de la solidarité à la lutte contre la maltraitance.

#### **7.1 Règlement numéro 603-2023 modifiant le Règlement sur la démolition d'immeubles – Adoption**

Le conseil a adopté le Règlement numéro 603-2023 modifiant le Règlement sur la démolition d'immeubles, lequel s'est conformé au processus et aux obligations légales. Celui-ci entrera en vigueur lors de la réception du certificat de conformité émis par la MRC des Maskoutains et un avis public sera émis par la Municipalité.

#### **7.2 Règlement numéro 605-2023 modifiant le Règlement de zonage afin d'autoriser les habitations communautaires dans la zone 205-P – Avis de motion; et**

#### **7.3 Règlement numéro 605-2023 modifiant le Règlement de zonage afin d'autoriser les habitations communautaires dans la zone 205-P – Premier projet de Règlement – Adoption**

Un avis de motion a été donné et le conseil a adopté le premier projet de Règlement numéro 605-2023 modifiant le Règlement de zonage afin d'autoriser les habitations communautaires dans la zone 205 P. Une assemblée de consultation publique sera tenue le mardi 6 juin 2023, à 19 h 15, à la salle du conseil située au 421, 4<sup>e</sup> Avenue, afin d'expliquer le projet et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

#### **7.4 Projet de lotissement – Demande pour les lots numéro 1 956 713 et 3 976 943 – Redevances pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels – Approbation**

Le conseil a reçu une demande qui vise à obtenir un permis de lotissement afin de permettre la construction d'une future maison. L'objet de la demande est à l'égard du Règlement de lotissement numéro 308-2006, qui permet de créer de nouveaux lots pour la construction résidentielle.

Le conseil a exigé, pour permettre le lotissement, la redevance en argent, établie à 5 % de la valeur du terrain compris dans le plan, conformément à l'article 264 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, soit un montant de 3 940,58 \$.

#### **7.5 Dérogation mineure pour le lot numéro 6 572 297 – Approbation**

La demande vise à obtenir une dérogation afin de permettre l'implantation d'une nouvelle résidence unifamiliale isolée, à une distance de 4,57 mètres de la limite arrière du terrain sur le futur terrain à être créé portant le numéro de lot 6 572 789. L'objet de la demande est à l'égard du règlement de zonage numéro 307 2006 qui exige à la grille des usages et des normes une marge arrière minimale de 6,10 mètres par rapport à la limite arrière dans la zone 206. Après étude du dossier par le comité consultatif d'urbanisme, la recommandation est favorable.

Le conseil accorde une dérogation mineure afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le nouveau lot créé, afin de permettre une marge arrière à un minimum de 4,00 mètres de la limite du terrain.

#### **8.1 Travaux d'urgence – Fuite d'une conduite d'eau potable – Réparation – Ratification**

Des travaux d'urgence ont dû être exécutés pour la réparation d'une fuite, le 22 mars 2023, autorisés par la directrice générale et réalisés par l'opérateur en eau et à la voirie, avec l'aide de sous-traitant.

Le conseil a ratifié la décision de la directrice générale d'effectuer les travaux d'urgence et a autorisé le paiement des contacteurs ayant travaillé à cette intervention soit à la compagnie Transport Sylvain Girard inc., au montant de 996,07 \$, ainsi qu'aux Entreprises S.G. Audy inc., au montant de 1 410 \$, le tout avant les taxes applicables.

#### **8.2 Station de pompage au garage municipal – Réparation d'une pompe et entretien – Approbation**

Le conseil a octroyé un mandat pour les pompes de la station de pompage située au garage municipal à la compagnie Pomplex inc., au montant de 3 578,73 \$ pour la réparation, ainsi qu'un montant de 564,13 \$, pour l'entretien, le tout avant les taxes applicables.

#### **8.3 Usine de filtration d'eau potable – Pompe sur génératrice – Remplacement – Approbation**

Le conseil a octroyé à la compagnie Drumco Énergie inc., le mandat de remplacement de la pompe au montant de 2 336,59 \$, avant les taxes applicables.



**9.1 Parc Réal-Godin – Inauguration – Invitation**

La Municipalité invite la population de Sainte-Hélène-de-Bagot à l'inauguration du parc Réal Godin, le 1<sup>er</sup> juin 2023 de 17 h à 19 h, devant le presbytère. Nous aimerions être plusieurs pour rendre hommage à ce grand homme, et ce, dans une ambiance festive, avec quelques activités surprises pour tous les âges, pour le plaisir des plus petits et des plus grands.

**10.1 Course AGSICQ – Traversée du territoire et prêt de salle – Approbation****169-05-2023**

L'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec (AGSICQ) a décidé de soutenir davantage le don d'organes et de tissus. Dans ce cadre, elle organise un événement permettant à quatre coureurs de parcourir la distance de 500 km séparant les villes de Laval et Rivière-du-Loup, dans le but d'établir une chaîne de vie entre les premiers répondants et les services incendie des municipalités et d'amasser des dons pour la cause.

Le conseil a autorisé les organisateurs et participants à circuler sur le territoire de la municipalité selon le tracé reçu et d'assurer la sécurité des participants. Également, une salle au chalet des loisirs sera prêtée sans frais, le 15 mai entre 9 h et midi, pour la pause dîner.

**L'entièreté des procès-verbaux se trouve sur notre site Internet. Prendre note que le livre officiel des procès-verbaux, se trouvant au bureau municipal, a préséance sur toute autre version.**

**TAXES MUNICIPALES****DATE D'ÉCHÉANCE****2<sup>e</sup> versement****24 mai 2023****AVIS  
PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR, SUITE À LA CONFIRMATION PAR LA RÉCEPTION DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA MRC DES MASKOUTAINS, POUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 602-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT LA DÉLIMITATION DES ZONES NUMÉROS 114 P ET 209 SITUÉES EN BORDURE DE LA RUE PRINCIPALE**

Par la présente est donné par la soussignée que lors de sa séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, tenue le 4 avril 2023, le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 602-2023 modifiant le Règlement de zonage concernant la délimitation des zones numéros 114-P et 209 situées en bordure de la rue Principale, dont l'entrée en vigueur est le 26 avril 2023, tel qu'il appert au certificat émis par la MRC des Maskoutains confirmant sa conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit Règlement numéro 602-2023 au bureau municipal au 421, 4<sup>e</sup> Avenue, Sainte-Hélène de Bagot aux heures régulières d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 1<sup>er</sup> jour du mois de mai 2023.

Micheline Martel, OMA

Directrice générale et greffière-trésorière

### **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE MARDI 6 JUIN 2023 SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 605-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER LES HABITATIONS COMMUNAUTAIRES DANS LA ZONE 205-P**

Aux personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de Règlement ci-dessus mentionné, avis public est donné de ce qui suit :

#### **1. Adoption du premier projet de Règlement**

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 2 mai 2023, le conseil a adopté, par résolution, le premier projet de Règlement numéro 605-2023 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage afin d'autoriser les habitations communautaires dans la zone 205-P* ».

#### **2. Assemblée publique de consultation**

Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c.A-19.1), une assemblée publique de consultation aura lieu le **mardi, 6 juin 2023 à 19 h 15 à la salle du conseil située au 421, 4<sup>e</sup> Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot**. Au cours de l'assemblée publique, le projet de Règlement sera expliqué et les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer seront entendus.

#### **3. Objet du premier projet de Règlement**

Comme son titre l'indique, l'objet de ce premier projet de Règlement est d'autoriser les habitations communautaires dans la zone 205-P située en bordure de la rue Principale et de la 5<sup>e</sup> Avenue (voir figure). La disposition contenue dans ce projet de Règlement est susceptible d'approbation référendaire.

#### **4. Consultation du projet de Règlement**

Le projet de Règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Municipalité, sous l'onglet Administration municipale - Règlements municipaux. Il peut également être consulté, sur rendez-vous, au bureau municipal situé au 421, 4<sup>e</sup> Avenue. Les personnes intéressées peuvent également appeler au numéro 450 791-2455, poste 2240 pour toute question ou information supplémentaire sur le projet de Règlement.

DONNÉ à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 3<sup>e</sup> jour du mois de mai 2023



Micheline Martel, OMA

Directrice générale et greffière-trésorière



#### **AVIS PUBLIC**

- Pour consulter les Avis publics :
- ➔ 421, 4<sup>e</sup> Avenue (bureau municipal)
  - ➔ 400, 2<sup>e</sup> Rue (chalet des loisirs)
  - ➔ [www.sainte-helene-de-bagot.com](http://www.sainte-helene-de-bagot.com) (onglet AVIS PUBLICS)

“

La prochaine séance du conseil  
sera tenue le 6 juin 2023,  
au 421, 4<sup>e</sup> Avenue.

”



## RAPPORT DU MAIRE

### Synthèse de la présentation des faits saillants du rapport de l'auditeur indépendant pour l'année financière 2022



Chères citoyennes,  
Chers citoyens,

Tel qu'exigé par la Loi, à l'article 176.2.2 du *Code municipal*, chaque année, le maire doit faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année précédente.

Au cours des dernières années, la pandémie avait retardé plusieurs projets et travaux. Au début de l'année 2022, le conseil a fait consensus pour faire du rattrapage sur tous les projets qui étaient sur la table à dessin, en plus des projets qui avaient débutés mais qui étaient non achevés. Nous avons également priorisé des travaux qui seraient devenus des urgences d'importance et dont nous devons nous occuper. Le gouvernement a également, au cours des dernières années, imposé de nouvelles obligations, par le biais de lois et de règlements provinciaux. Il était impératif de se mettre aux normes sur plusieurs aspects. Le conseil municipal a également fait le choix de procéder à certaines restructurations afin d'améliorer les performances et de réduire les frais de sous-traitance et de contrats externes.

En résumé, le conseil s'est efforcé de travailler en équipe pour le bien de la Municipalité avec toujours une attention pour s'assurer d'une saine gestion, à prendre le temps d'établir une vision pour l'avenir et les projets futurs et à établir une cohérence entre les décisions, les réalisations et le rôle de chacun en étroite collaboration avec la direction générale et l'équipe en place.



# La municipalité VOUS INFORME

## Les grandes lignes du rapport financier 2022 :

|                                        |              |
|----------------------------------------|--------------|
| Revenus                                | 3 864 739 \$ |
| Charges                                | 3 735 872 \$ |
| Excédent de l'exercice financier 2022  | 128 867 \$   |
| Excédent accumulé au 31 décembre 2022  | 1 460 496 \$ |
| Investissements 2022                   | 3 291 768 \$ |
| Dette à long terme au 31 décembre 2022 | 3 739 649 \$ |

Le rapport de l'auditeur indique que les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot au 31 décembre 2022. Il indique les résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Par ailleurs, tel que mentionné à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, voici le détail de la rémunération versée pour l'année 2022 :

|                                                  |           |
|--------------------------------------------------|-----------|
| • Rémunération annuelle du maire :               | 14 451 \$ |
| • Allocation de dépenses du maire :              | 7 225 \$  |
| • Rémunération annuelle des six conseillers :    | 30 899 \$ |
| • Allocation de dépenses des six conseillers :   | 15 450 \$ |
| • Rémunération annuelle du maire à la MRC :      | 6 100 \$  |
| • Allocation de dépenses du maire à la MRC :     | 3 050 \$  |
| • Rémunération annuelle du délégué à la Régie :  | 724 \$    |
| • Allocation de dépenses du délégué à la Régie : | 362 \$    |

## Les principales réalisations de 2022 :

Plusieurs accomplissements ont eu lieu au cours de l'année 2022 et nous en sommes très fiers. C'est motivant de voir les réalisations qui ont été faites et celles qui sont en cours. Sainte-Hélène-de-Bagot est une municipalité pleine de potentiel à tous les égards et c'est un plaisir de pouvoir développer des services et projets pour le bien-être, les loisirs, les services essentiels et la sécurité des citoyens.





## Voici un résumé des investissements de plus grandes importances :

- Rachat du camion GMC Sierra 2018 qui était en location, au montant de 21 918 \$, pour la division des travaux publics.
- Travaux d'asphaltage dans différents chemins municipaux en rapiéçage et en resurfaçage pour un montant de 213 120 \$. La Municipalité a reçu une partie de financement par le biais du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) du ministère des Transports du Québec (MTQ), volet Entretien des routes locales.
- Travaux de pavage du chemin Richard, pour un montant de 298 496 \$. Ce projet était admissible à une aide financière de 50 % du PAVL du MTQ, volet Accélération.
- Ponceau du chemin Courtemanche, où des travaux d'urgence ont dû être réalisés suite à un affaissement du ponceau et de la route. Le coût des travaux réalisés s'est élevé à 14 365 \$.
- Achat d'un balai commercial pour le tracteur John Deere, au montant de 7 621 \$, facilitant le nettoyage des trottoirs et des cours municipales, en réduisant la poussière et en diminuant considérablement le temps d'exécution des travaux.
- Étude et forage d'essai d'un nouveau puits d'alimentation en eau potable, au montant de 29 531 \$. Ces travaux permettront de déterminer la quantité et la qualité de l'eau pour voir la possibilité de faire l'ajout d'un nouveau puits au réseau d'eau potable.
- Début des travaux de construction de la nouvelle station d'épuration, au montant de 3 104 449 \$, financés en partie par le Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) et par le Règlement d'emprunt numéro 587-2022. La Municipalité a fonctionné avec un système temporaire, qui est en transition, en intégrant les équipements de traitement qui arrivent à la nouvelle usine, jusqu'à sa mise en fonction officielle.
- Aménagement au parc des Plante pour un montant totalisant 19 818 \$ et financé en partie par le Fonds de développement rural (FDR) de la MRC des Maskoutains. Les améliorations pour ce parc ont été l'ajout d'une toilette, d'un jeu de pétanque et le parcours actifs.
- Achat d'un module de skate park et réparation des modules nous appartenant, au coût de 10 446 \$ et financé en partie par le Fonds de développement rural (FDR) de la MRC des Maskoutains, situé au parc des loisirs.

Je confirme qu'ensemble, votre conseil municipal ainsi que les gestionnaires ont démontré une attention particulière dans l'administration des fonds publics, de façon à réaliser les projets et les travaux, tout en nous permettant de maintenir une bonne santé financière.

Merci de votre confiance, c'est un grand bonheur de représenter notre Municipalité.

  
Réjean Rajotte, maire



Ce rapport a été déposé à la séance du 2 mai 2023, ensuite diffusé dans le journal Le Bagotier et sur le site Internet de la Municipalité au [www.sainte-helene-de-bagot.com](http://www.sainte-helene-de-bagot.com).



# La municipalité VOUS INFORME

## DU 21 AU 27 MAI 2023 SE DÉROULE LA SEMAINE NATIONALE DES TRAVAUX PUBLICS

Sous le thème « FièremmentTP », la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot tient à remercier les membres de son équipe qui, chaque jour, veille à la sécurité, au confort et à la qualité de vie des citoyens, que ce soit par l'entretien des routes, des espaces publics, des usines d'épuration et d'eau potable que par la promptitude à répondre aux demandes qui leur sont adressées.

Très peu connu, leur travail est essentiel car il vous permet de poser de très nombreux gestes dans votre quotidien.

Votre gratitude, votre respect et vos encouragements sont leur force! Ils sont là pour vous!

Merci à Christian Bazman, Marc Durocher, Luc Gélinas et Charles Gaucher.



## RÈGLEMENT NUMÉRO 588-2022 RÉGISSANT L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE

Saviez-vous que l'eau potable distribuée par le réseau de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot provient d'un seul et unique puits ? Aucune autre source n'est disponible pour répondre à la demande.



Le Règlement régissant l'eau potable est conforme aux obligations gouvernementales et est en place pour préserver cette ressource essentielle et nécessaire. Dans l'objectif de s'assurer que les citoyens soient toujours approvisionnés en eau potable, l'inspecteur a le devoir de veiller à faire respecter ce règlement. La Municipalité ne tolérera aucune forme de violence envers les fonctionnaires municipaux.

Un résumé de quelques articles qui touchent l'utilisation domiciliaire uniquement a été posté à tous les propriétaires résidentiels de Sainte-Hélène-de-Bagot et se trouve dans les Actualités sur notre site Internet. Le règlement complet est disponible sur le site Internet de la Municipalité, à [www.sainte-helene-de-bagot.com](http://www.sainte-helene-de-bagot.com), sous l'onglet Administration municipale – Règlements municipaux.



## Invitation à l'inauguration du parc Réal-Godin

Comme aurait sûrement dit monsieur Réal Godin : « *Que ce moment soit fait en toute simplicité et que les gens s'amuse!* » Toute la population est invitée à venir découvrir qui était ce grand homme, lors de l'inauguration du parc nommé en son honneur.

Le 21 mars dernier, la Commission de toponymie du Québec officialisait le nom du parc Réal-Godin. Mais qui est Réal Godin? Un homme impliqué, qui jusqu'à ses 102 ans, s'est investi pour sa communauté dans la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot.

### Inauguration et activités Le 1<sup>er</sup> juin 2023, de 17 h à 19 h

**Au parc Réal-Godin, 670, rue Principale, Sainte-Hélène-de-Bagot**

(En cas de pluie, l'évènement se déroulera au chalet des loisirs,  
au 400, 2<sup>e</sup> Rue, Sainte-Hélène-de-Bagot)

Lors de la cérémonie d'inauguration, un bref résumé de la vie de cet homme tant apprécié sera fait par monsieur Réjean Rajotte, maire, madame Micheline Martel, directrice générale et monsieur Bertrand Godin, son petit fils.

Venez vous amuser!

Plusieurs activités surprises pour tous les âges seront offertes sur place pour égayer la fin de la journée des plus petits jusqu'aux aînés.

***Bienvenue à tous!***



## INCENDIE - COMMENT ÉVITER LE PIRE?

### Les paillis

- Les matériaux présents dans les plates-bandes et les jardinières sont généralement combustibles. Le paillis a gagné en popularité au cours des dernières années. En conséquence, les feux de paillis se produisent plus que jamais. Comme c'est une matière très inflammable, il faut aménager son espace extérieur de manière à prévenir les risques, surtout durant les périodes de grandes chaleurs et de sécheresse.



### Conseil de sécurité afin d'éviter un incendie

- Respectez une distance d'au moins 18 pouces entre les tapis de paillis et les matériaux combustibles d'un immeuble.
- Maintenez les éclairages décoratifs à une distance suggérée par le fabricant.
- Disposez les cigarettes allumées, représentant le plus grand danger d'enflammer du paillis, dans des contenants prévus à cet effet, comme un cendrier extérieur, et ne jamais les jeter à tout vent.

### Saviez-vous que ?

- Près de 49 % des incendies qui se produisent dans les maisons sont liés à une distraction ou à une erreur humaine.
- Le mégot de cigarette lancé dans l'herbe peut se consumer durant plus de trois heures.
- Le thème de la Semaine de la prévention des incendies est « Le premier responsable, c'est toi ».
- La Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés estime que 80 % des brûlures sont causées par une source thermique domestique.

# La municipalité VOUS INFORME

## SEMAINE QUÉBÉCOISE DES FAMILLES DU 15 AU 21 MAI 2023

Les partenaires mobilisés autour de la famille sont invités à œuvrer ensemble pour simplifier le parcours des familles et à reconnaître l'apport important de celle-ci à l'organisation de nos milieux de vie. Les familles sont un vecteur important des relations entre les générations pour transmettre la culture et les valeurs sociales.



## SEMAINE QUÉBÉCOISE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU 1<sup>ER</sup> AU 7 JUIN

Laissons-les contribuer à 100 % de leurs capacités! Au Québec, plus d'un million de personnes ont une incapacité, selon les données de 2017. Encore aujourd'hui, notre société n'est pas toujours adaptée à leurs besoins. Devenons des acteurs de changement dans notre milieu de vie. Dans un monde plus inclusif et un environnement adapté, les personnes handicapées peuvent se réaliser.



### LES DROITS NE VIEILLISSENT PAS

Le 15 juin, défendez les droits des personnes âgées.

De simples gestes qui comptent pour aider un aîné :

- Portez du mauve pour aider à sensibiliser votre communauté à la maltraitance envers les personnes âgées;
- Communiquez avec les personnes âgées de votre entourage (amis, familles ou voisins) afin de prendre de leur nouvelle;
- Parlez de cette journée et de l'importance de la sensibilisation dans la préservation du droit fondamental de nos aînés de vivre dans la dignité, à l'abri de la maltraitance, sous toutes ses formes.



**Si vous croyez être en situation de maltraitance ou craignez qu'une personne âgée près de vous le soit, appelez la Ligne Aide Abus Aînés au 1 888 489-ABUS (2287).**



**Sainte-Hélène-  
de-Bagot**



**ANNIVERSAIRES  
MOIS DE JUIN**

|                               |    |
|-------------------------------|----|
| Mme Thérèse Brodeur .....     | 01 |
| Mme Denise Roy D. ....        | 02 |
| M. Robert Thibault .....      | 04 |
| M. Gilles Larocque .....      | 05 |
| Mme Réjeanne Giroux .....     | 07 |
| M. Alain Devost .....         | 08 |
| Mme Cécile Bérard Petit ..... | 13 |
| Mme Francine Sabourin .....   | 16 |
| M. André Demeule .....        | 17 |
| Mme Johanne Fluet .....       | 23 |
| Mme Alice Lussier .....       | 26 |
| Mme Louise Fafard .....       | 29 |



## LA COURSE POUR LE DON D'ORGANES ET DE TISSUS S'EST ARRÊTÉE À SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT LE 15 MAI 2023

La Municipalité est fière d'avoir accueilli la course pour le don d'organes et de tissus qui s'est arrêtée à Sainte-Hélène-de-Bagot le 15 mai dernier.

L'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec (AGSICQ) est associée depuis de nombreuses années à la Mission du Dr Marsolais. Afin de soutenir cette œuvre et le don d'organes et de tissus, l'AGSICQ a décidé d'organiser une course durant laquelle 4 coureurs parcourront les 500 km séparant les villes de Laval et Rivière-du-Loup,

pour établir une chaîne de vie entre les premiers répondants et les Services incendie des municipalités traversées par le groupe. Cette course de sensibilisation au don d'organes et de tissus s'est déroulée du 14 au 20 mai 2023.

Félicitations aux coureurs et merci aux enfants et aux citoyens qui sont venus les encourager.



## L'IMPLICATION FAIT TOUTE LA DIFFÉRENCE!

Un grand merci aux membres de la FADOQ qui se sont impliqués afin de redonner vie à l'espace végétalisé situé sur le côté du presbytère. Ce lieu enjolive notre village et donne une plus-value à cette place publique.

Venez bénéficier de cet endroit pour vous rencontrer autour d'une table de pique-nique. Vous pourrez découvrir et déguster des petits fruits et des légumes selon la saison. Profitons des possibilités qu'offre cet environnement aménagé pour la communauté tout en étant respectueux de celui-ci.





LE COMITÉ DES



VOUS INVITE

# LA FÊTE NATIONALE À SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT LE SAMEDI 24 JUIN

**15 h 00 à 18 h 00 :**

Maquillage, mascotte, jeu gonflable et kiosque de barbe à papa

**15 h 00 à 16 h 15 :**

Spectacle pour enfants de **Jimmy Stratosphère**



**Dès 16 h 30 :**

Souper Hot-Dog

**19 h 00 à 20 h 00 :**

Danse country

**20 h 00 à 21 h 30 :**

Animation

**21 h 45 à 22 h 15 :**

Prestation live du groupe **Bonté Divine**



**22 h 30 :**

**Feux d'artifice** offerts par  
la Municipalité de Sainte-Hélène  
et ses généreux donateurs



**23 h 00 :**

Prestation du groupe **Bonté Divine**,  
danse et animation

**Bénévoles recherchés :**

Communiquez avec Olivia Bourque au 450 791-2455 (2310)

MERCI À NOTRE COMMANDITAIRE PRINCIPAL :



3566 Boulevard Sainte-Rose  
Laval (Québec) H7P 4K6  
Tél: (514) 926-6261



## LA FÊTE DE LA SAINT-JEAN ARRIVE À GRAND PAS

Nous tenons à souligner les commanditaires et donateurs qui, par leur contribution, nous permettront d'illuminer cette soirée par de magnifiques feux d'artifice. *Au nom du conseil municipal et des citoyens, merci!*

PLATINE



3566 Boulevard Sainte-Rose  
Laval (Québec) H7P 4K6  
Tél: (514) 926-6261

OR



TOITURES  
**DURATEK** INC  
LA RÉFÉRENCE EN TOITURE DEPUIS 1980  
791 RUE PAUL-LUSSIER  
STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

**PROMUTUEL**  
ASSURANCE  
BAGOT

OR



**PAVAGE DRUMMOND** INC.

819-472-4602

ARGENT



**SIMON-PIERRE  
SAVARD-TREMBLAY**  
DÉPUTÉ DE SAINT-HYACINTHE-BAGOT  
**En toute indépendance**  
450 771-0505  
simon-pierre.savard-tremblay@parlgc.ca  
Ph.D.  
V-P, Comité permanent du commerce international  
V-P, Groupe interparlementaire Canada États-Unis  
**BLOC**  
Québécois

**MICHEL  
BROUILLARD**



**SERVICES  
SPÉCIALISÉS  
REMO**



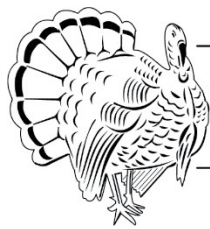
FABRICANT DE MACHINERIE AGRICOLE

## ARGENT





## ARGENT



FERME AVICOLE

**R. BROUILLARD**  
ET FILS INC.



## ARGENT

**RICHELIEU  
HYDROGÉOLOGIE**



## BRONZE

Meunerie Saint-Hugues  
Excavation Sylvain Plante et fils inc.  
Ferme Belvaldale S.E.N.C.  
Les Entreprises J et L Smith inc.  
Moteur électrique Bisailon inc.  
Irrigation Marcel Girard et fils  
Ferme C. et J. Belval S.E.N.C.  
Péto-Canada  
Alain Delorme, urbaniste  
Ferme J.T. Chagnon et fils inc.  
Léon Lapierre

Gérard Dion & fils inc.  
Ferme PGA Paré inc.  
Réjean Rajotte, maire  
Carrière d'Acton Vale ltée  
Idée Graphik  
Germain Larivière  
Ferme Lépine inc.  
Arthur Roy  
Luc Déry terrassement inc.  
Ferme J-C et Gaby Belval

Un merci particulier à monsieur **ANDRÉ LARAMÉE**  
qui nous permet d'utiliser une parcelle de son terrain  
pour le lancement des feux d'artifice chaque année.



## **DISTINCTION ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT ET LE COMITÉ DES LOISIRS STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT POUR VOUS AIDER À LES DÉMYSTIFIER**

Chers citoyens,

La Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot et le Comité des loisirs Ste-Hélène-de-Bagot souhaitent mettre en lumière la distinction des responsabilités en loisir, afin que vous puissiez mieux comprendre le fonctionnement.

### **Le Comité des loisirs Ste-Hélène-de-Bagot :**

Le comité est un organisme sans but lucratif (OSBL) formé d'administrateurs bénévoles et soutenu par la coordonnatrice des loisirs. Le comité a pour mandat d'organiser et d'administrer les différentes activités de loisir et il a aussi la responsabilité de trouver le financement pour en assumer les coûts. Voici quelques exemples d'activités offertes : les sessions d'activités sportives et récréatives, le camp de jour, les événements, tels que Plaisir hivernal, la Fête nationale, la collecte de bonbons d'Halloween et le dépouillement d'arbre de Noël, etc.

Il est donc important de comprendre que ce ne sont pas les taxes qui servent de source de revenus au comité, mais plutôt des subventions, des commandites et un revenu des utilisateurs-payeurs. C'est également pour cette raison que l'implication de bénévoles est primordiale pour assurer une pérennité des activités et événements de loisir et permettre une évolution et un accroissement des activités.

Les citoyens peuvent en tout temps prendre connaissance des informations, des services et des activités qui sont offerts par le comité des loisirs, par le biais du site Internet de la Municipalité : <https://www.sainte-helenedebagot.com/> et aussi sur le Facebook des loisirs : <https://www.facebook.com/loisirstehelene>. De plus, les parents sont invités aux rencontres du comité s'ils veulent s'informer, faire des suggestions et s'impliquer. Vous pouvez communiquer avec le service des loisirs pour connaître les dates, soit par courriel à [loisir@sainte-helenedebagot.com](mailto:loisir@sainte-helenedebagot.com) ou par téléphone au 450 791-2455, poste 2310.

### **La Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot :**

La Municipalité se charge des terrains, des bâtiments, des parcs et des infrastructures. Elle en est propriétaire et en fait l'entretien. Pour ces aspects, ce sont les taxes municipales qui couvrent les frais. Lorsque le comité des loisirs utilise les infrastructures municipales pour ses activités, telles que le chalet ou les terrains de loisir, il n'est pas facturé, ce qui représente une autre partie de contribution de la Municipalité pour le secteur du loisir.

La Municipalité n'organise pas d'activité de loisir. Elle peut cependant offrir d'autres activités connexes à l'occasion, comme le don d'arbres dans le cadre du mois de l'arbre et des forêts ou encore lors de l'inauguration d'espace ou de lancement d'un nouveau projet ou activité. La Municipalité peut aussi être partenaire lors de certains événements et activités du comité des loisirs, tels que la Fête nationale, mais n'assume pas la responsabilité de l'organisation. La Municipalité collabore également aux aspects de communication du comité, tel que dédié un espace dans Le Bagotier et sur le site Internet, afin de ne pas dédoubler les plateformes d'informations et éviter des coûts supplémentaires.

Pour vous informer sur la Municipalité et ses services, n'hésitez pas à lire Le Bagotier, qui est distribué à raison de dix (10) fois par année, par le biais du site Internet <https://www.sainte-helenedebagot.com/>. Vous pouvez aussi vous abonner aux médias, qui nous permettent de transmettre l'information plus facilement et rapidement, soit l'infolettre, dont l'abonnement se fait en un clic rapide au bas du site Internet et sur le Facebook municipal <https://www.facebook.com/municipalitesainte-helenedebagot>.



La coordonnatrice des loisirs, Olivia Bourque, est fière de vous présenter le conseil d'administration du Comité des loisirs Ste-Hélène 2023-2024.



**Denis Bélanger**  
Président



**Josiane Seyer**  
Vice-Présidente



**Mélissa Poisson**  
Secrétaire

## LE COMITÉ DES LOISIRS STE-HÉLÈNE A BESOIN DE VOUS

Le Comité des loisirs organise et coordonne entre autres les festivités de la Fête Nationale, de l'Halloween, du dépouillement d'arbre de Noël, etc.

Vous avez le goût de vous impliquer, mais n'avez pas beaucoup de temps? Vous avez une préférence pour une activité en particulier? Pas de problème! Tous les bénévoles sont les bienvenus. Communiquez avec nous dès maintenant au 450 791-2455, poste 2310.

Au plaisir de vous rencontrer!



« Partager sa passion » Voilà la mission que s'est donné Sophie Laroche. Elle revient cette année pour illuminer nos terrains de tennis. Les groupes sont toujours formés en fonction de l'âge et des habiletés des participants(es).

**Quand :** Les mercredis soir  
**Heure :** 1 h / cours entre 16 h et 19 h  
**Groupe :** 4 - 6 personnes / groupe  
**Âge :** TOUS (à partir de 4 ans)  
**Durée :** 5 semaines  
**Coût :** 65 \$ / personne  
(payable au premier cours)  
**Début :** Juin (date à déterminer)

### Inscription :

Pour vous inscrire, rendez-vous sur le site Internet de la Municipalité au [www.sainte-helenedebagot.com](http://www.sainte-helenedebagot.com) dans la section **Loisir, culture et vie communautaire** sous l'onglet **Activités et inscriptions** puis **Tennis**. Vous avez jusqu'au vendredi 26 mai pour vous inscrire.

**Information :** [loisir@sainte-helenedebagot.com](mailto:loisir@sainte-helenedebagot.com) ou par téléphone au 450 791-2455 (2310).

## PARCOURS DES TROUVAILLES DE SAINTE-HÉLÈNE 2023

Le Comité des loisirs est fier d'organiser la 2<sup>e</sup> édition du parcours des trouvailles de Sainte-Hélène-de-Bagot qui se tiendra le samedi 10 juin et le dimanche 11 juin de 10 h à 17 h. Tous les citoyens sont invités à organiser une vente de débarras à l'extérieur de leur domicile. Les locataires d'immeubles doivent demander une autorisation écrite de leur propriétaire.

L'affichage est autorisé sur les lieux de la vente seulement 24 h en avance. Aucune affiche ne sera tolérée sur la voie publique et sur le matériel urbain.

Une liste d'adresses sera disponible sur la page Facebook du Comité des loisirs Ste-Hélène sous la publication du **PARCOURS DES TROUVAILLES DE SAINTE-HÉLÈNE 2023**. N'hésitez pas à y ajouter votre adresse en commentaire.

*Bonnes trouvailles à tous!*

Pour l'occasion, le camion de rue Le Saloon resto-mobile sera au stationnement du presbytère le samedi 10 juin et dimanche 11 juin de 11 h à 19 h. Les heures d'opération du camion de rue sont sujettes à changement. Une partie des profits sera versée au camp de jour Ste-Hélène!





# Infos COORDONNÉES

## BUREAU MUNICIPAL

Adresse: 421, 4<sup>e</sup> Avenue, 2<sup>e</sup> étage  
Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0

Téléphone: 450 791-2455  
Courriel: mun@sainte-helenedebagot.com  
Site Internet: www.sainte-helenedebagot.com

Lundi au jeudi: 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

**CENTRE COMMUNAUTAIRE** 421, 4<sup>e</sup> Avenue  
**CHALET DES LOISIRS** 400, 2<sup>e</sup> Rue  
**BIBLIOTHÈQUE** 384, 6<sup>e</sup> Avenue

## SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE DRUMMOND (S.P.A.D.)

1-855-472-5700 • www.spadrummond.com

## RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

450 774-2350 • www.riam.quebec

## ÉCOCENTRES

450 774-2350

- Saint-Hyacinthe : 1880, rue Brouillette  
- Acton Vale : 68, rue Noël-Lecomte

## CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DE SAINT-HYACINTHE

450 773-8401

## SÛRETÉ DU QUÉBEC

450 778-8500

## MRC DES MASKOUTAINS

Maintenant un seul numéro :

Général : 450 774-3141 www.mrcmaskoutains.qc.ca

(Service d'évaluation, Programme de rénovation, Patrimoine, Cours d'eau, Bandes riveraines, Bassin versant, Famille, Développement social et développement rural, Urbanisme, Permis pour les boisés, etc.)

Transport adapté : 450 774-8810

Transport collectif : 450 774-3173

Saint-Hyacinthe Technopole : 450 774-9000



## PAROISSE SAINTE-HÉLÈNE

450 791-2480

## ÉCOLE PLEIN SOLEIL

450 773-1237

## BUREAU DE POSTE DE SAINT-LIBOIRE

450 793-4188

## COMPTOIR DE SERVICE POSTAL DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

450 791-2666

655, rue Principale

## DÉPUTÉ PROVINCIAL

1-800-969-3793 • André Lamontagne

## DÉPUTÉ FÉDÉRAL

450 771-0505 • Simon-Pierre Savard-Tremblay

## CÂBLEVISION @

1 800 567-6353 • www.cablevision.qc.ca

## SOGETEL @

1 866 764-3835 • www.sogetel.com

## TÉLÉBEC @

1 888 835-3232 • www.telebec.com

## MASKATEL @

450 250-5050 • 1 877 627-5283 • www.maskatel.ca



# idéegraphik

Graphisme. Impression. Articles promotionnels. Vêtements.

**Besoin d'outils  
publicitaires?**



450 381-2908 | info@ideegraphik.com | Ste-Hélène-de-Bagot



**ESPACE PUBLICITAIRE DISPONIBLE  
DANS LE JOURNAL LE BAGOTIER**

POUR INFORMATION :  
Audrey Lapierre 450 381-2908  
ou info@ideegraphik.com

**AUTOCUEILLETTE  
Camerises**

172 4<sup>e</sup> Rang, Ste-Hélène-de-Bagot

François Demeule et Jocelyne Lanoie  
450 230-0085

Surveillez notre ouverture via notre page :



Camerises Ste-Hélène-de-Bagot



**PIERRE-YVES MARTIN**  
ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN inc.



320, HENRI-PAUL FOREST  
STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT  
JOH 1MO

**TÉL.: (450) 778-7271**

**Pour vos  
assurances,  
ça vaut le coup  
de comparer.**

**beneva**

© Beneva inc. 2023. Le nom et le logo Beneva sont des marques de commerce de Groupe Beneva inc. utilisées sous licence.

Anick Forgues  
Agente en assurance de  
dommages des particuliers\*  
579 883-9129  
assuranceanickforgues.com

\* Pour le compte  
de Beneva inc.,  
agence en  
assurance de  
dommages



**Ferme SECO inc.**

Pépinière de plantes pérennes fourragères  
& distribution de biochar

Pour tous vos aménagements

- ✓ de bandes riveraines,
- ✓ d'haies brise-vents,
- ✓ d'ilots pollinisateurs,
- ✓ d'espaces intimes...

fermeseco@hotmail.com  
Ventes : 1-450-501-2899  
Situé à St-Nazaire d'Acton



**MINI-ENTREPÔTS**  
— SAINTE-HÉLÈNE —

**☎ 450 381-6664**

**✉ info@entrepotstehelene.ca**

Complexe de mini-entrepôts  
moderne avantageusement situé  
près de l'autoroute 20

**POUR LOCATION  
DISPONIBLE  
DÈS MAINTENANT!**

entrepotstehelene.ca





RBQ 5592-8188-01

**PAYSAGEMENT**  
*Lapierre*

f

Sainte-Hélène-de-Bagot  
www.paysagementlapierre.com

**450-791-2765**  
patricklapierre@ntic.qc.ca



**DF COFFRAGES**  
ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL - AGRICOLE

**DAVID FLUET**  
**MARTIN FLUET** | PROPRIÉTAIRES

☎ 450 888-1313  
780, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot  
www.dfcoffrages.com

TRAVAUX DE BÉTON

STRUCTURE D'ACIER

CHARPENTE DE BOIS

RBQ 8335-0868-42

**ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN AGRICOLE**

► **SERVICES SPÉCIALISÉS REMO** ◀

COMMERCIAL & RÉSIDENTIEL

**450 791-2209** REMO KESSELING  
servicesspecialisesremo@hotmail.com

305, 5<sup>e</sup> avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot

**LUSIER**  
CHEVROLET BUICK GMC CORVETTE  
lussierchevrolet.com

**Judith Racicot**  
jraticot@lussierchevrolet.com  
**450 778-1112 poste 260**  
**Cell. : 450 278-2697**

**SUIVEZ-NOUS SUR** facebook

RBQ 8348-4337-09

**CONSTRUCTION**  
**PROY**  
QUALITÉ SERVICE

**450 791-2221**  
PATRICK ROY, président

Projet clé en main  
Pose de portes et fenêtres  
Revêtement extérieur  
Gestion de projet  
Projet domiciliaire  
Garantie Maison Neuve  
Installation de murs et de planchers préfabriqués

865, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0

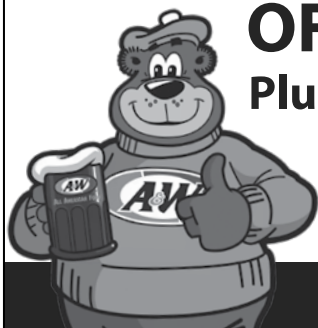
# NOUS AVONS DÉMÉNAGÉ!

L'équipe Ultramar est ravie de vous accueillir dans ses nouveaux locaux pour tous vos besoins en carburant.

Venez nous rencontrer: 909, rue Paul-Lussier  
Ste-Hélène-de-Bagot, QC, J0H 1M0  
Tél : 450-791-2462

**NOTRE ÉNERGIE À VOTRE SERVICE**  
 CARBURANTS • MAZOUT • LUBRIFIANTS

\*Ultramar est une marque déposée d'Énergie Valero inc. utilisée sous licence par Corporation Parkland.



## OFFRE D'EMPLOI

### Plusieurs postes disponibles

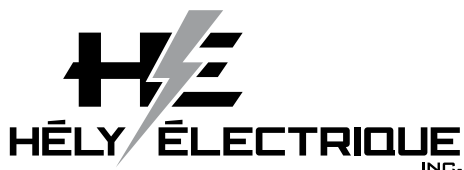


AVEC UNE GANG DYNAMIQUE, LE TEMPS PASSE VITE !

Horaire flexible | Salaire compétitif | Rabais de 50% sur tes repas | Assurances collectives et plus !

Se présenter sur place et demander Éric ou Nancy OU par courriel à : [BO12816@SUNCOR.COM](mailto:BO12816@SUNCOR.COM)

RESTAURANT A&W | SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT 450-791-2301



Yves Léonard

329, rue Henri-Paul Forest  
Ste-Hélène-de-Bagot (Qc) J0H 1M0  
RBQ : 5687-7996-01

Cell. : 450 518-4128  
Tél. : 450 381-4128  
[yleonard20@hotmail.com](mailto:yleonard20@hotmail.com)



337, 3<sup>e</sup> rang  
Sainte-Hélène  
QC J0H 1M0

### Débosselage Peinture

▷ Anti-rouille ▷ Redressement de châssis

▷ Pose de pare-brise ▷ Estimation d'assurance

450.791.2217 FAX: 450.791.2219

**CLINIQUE DÉTENTE**

*Stéphanie Demers*

Massothérapeute  
& Kinésithérapeute

450 278-3264 Clinique Détente Stéphanie Demers  
251, 2<sup>e</sup> rue, Sainte-Hélène-de-Bagot



ENTREPRENEUR ELECTRICIEN

154, Saint-Patrice, Saint-Liboire QC, J0H 1R0

PIERRE DION

RÉSIDENTIEL | COMMERCIAL | INDUSTRIEL | AGRICOLE



SANS FRAIS 1 800 808-4481 | [www.dionelectrique.ca](http://www.dionelectrique.ca)

Profitez gratuitement  
de notre service de livraison  
dans votre secteur

Médicaments d'ordonnance  
et en vente libre livrés  
directement à votre porte.

Joanie Richard  
Pharmacienne  
propriétaire

5950, rue Martineau  
Saint-Hyacinthe  
450 796-4006  
[accespharma.ca](http://accespharma.ca)

Accèspharma  
chez Walmart

**André**  
**LAMONTAGNE**  
DÉPUTÉ DE JOHNSON

MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION  
MINISTRE RESPONSABLE DU CENTRE-DU-QUÉBEC

450 546-3251  
[andre.lamontagne.john@assnat.qc.ca](mailto:andre.lamontagne.john@assnat.qc.ca)

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC



**Agiska**  
Coopérative

Bienvenue chez vous!

BMR Pro Sainte-Hélène / 450-791-2666  
655, rue principale  
Sainte-Hélène-de-Bagot (Qc) J0H 1M0



DÉPOSITAIRE

**DRAINVAC**

**MIVAC**

*John Vac*

**VAPORE**

Francis Rajotte

450 502-7349

[francis@aspirateurfr.com](mailto:francis@aspirateurfr.com)

2720, Boul. Laurier Est  
Saint-Hyacinthe Qc  
J2R 1P8







PUITS - POMPES - TRAITEMENT D'EAU

WARWICK | VICTORIAVILLE | DRUMMONDVILLE

1, ROUTE 116 Est 389, BOUL. DES BOIS-FRANCS N 5224, BOUL. ST-JOSEPH

888-797-3286

GROUPEDGP.COM

info@groupedgp.com

RBQ : 8335-7996-13



Érablière  
L'Autre  
Versan

- ✳ Repas de cabane à sucre
  - ✳ Traiteur froid et chaud
  - ✳ Produits de l'Érable
  - ✳ Cuisine du terroir
- OUVERT À L'ANNÉE

Hélène Belley & Stephan Roy  
350, 4<sup>e</sup> rang, Sainte-Hélène-de-Bagot  
450-791-2616



Émilie & Daniel Croteau  
Épiciers, propriétaires

Marché Ste-Hélène

685 rue Principale  
Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0  
Tél. : 450-791-2412 Téléc. : 450-791-2823

MARCHÉ  
**BONICHOIX**



salon de toilettage

Sur rendez-vous 450 779.2988  
305, rg Deslauriers UPTON

Excavation

**Sylvain Plante**  
R.B.Q. 8102-7773-03 et Fils Inc.

TERRASSEMENT • TRANSPORT • DEMOLITION

Gravier • Sable • Pierre

Terre à jardin

Terre à gazon tamisée

INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES

ET DE CHAMPS D'ÉPURATION

MARTEAU HYDRAULIQUE ET CONTRÔLE LASER

PEIGNE DE DÉFRICHEMENT • GODET EN V

Sylvain : 450 793-2534 Bur. : 450 793-2535



450 791-2431

521, rang Sainte-Hélène, Sainte-Hélène-de-Bagot

Efficacité et expérience depuis plus de 30 ans!

450-791-2144

Coiffure pour Elle et Lui

Salon Francine Fluet Enr.

526, 3<sup>e</sup> rang  
Ste-Hélène de Bagot  
J0H 1M0



549 3<sup>e</sup> RANG,  
STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT (Qc)  
J0H 1M0  
www.relaispetit.ca

- SERVICES MÉCANIQUES POUR VÉHICULE LOURDS
- SERVICES DE LAVAGE ET DE POLISSAGE
- MAGASIN DE CHROME
- SERVICES DE ROUTE

RENDEZ-VOUS  
450-791-2122



ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

rcaelectrique.com  
450 791-0114



ONE BOTTLE  
PRODUITS MÉNAGERS ET CORPORELS



RCA  
ÉLECTRIQUE  
BAIE-DU-FEBVRE



RÉPARATION DE CARTES



LES SURFACES  
**EPOXIMUM**  
PLANCHER EN ÉPOXY CRÉPIS D'ACRYLIQUE



# LES JEUDIS GOURMANDS !

## À Saint-Nazaire-d'Acton

(à seulement 7 minutes de Ste-Hélène)



Spécialisé en pain artisanal biologique et en viande d'agneau sans OGM de qualité exceptionnelle.

Jeudi : de midi à 19 h | Samedi : 10 h à 16 h

275, rang Brodeur, Saint-Nazaire-d'Acton  
[www.fermesautemouton.com](http://www.fermesautemouton.com) | 819 857-0141



- Kiosque de vente à la ferme d'avril à septembre ouvert les jeudis de midi à 20 h
- Paniers de octobre à mars (abonnement requis)

312, rang Brodeur, Saint-Nazaire-d'Acton  
[www.fermelabourrasque.com](http://www.fermelabourrasque.com) | 514-349-0516



# LA FORCE MÉCANIQUE

## 450 381-AUTO

— Depuis 2014 —



EN RÉPARATION AUTOMOBILE  
ATELIER DE MÉCANIQUE

**ALIGNEMENT  
AUTOMOBILE**

**MÉCANIQUE GÉNÉRALE**  
(FREINS, ÉCHAPEMENT, SUSPENSION,  
DIRECTION ET BIEN PLUS...)

**CHANGEMENT D'HUILE  
TÉMOIN D'ANOMALIE**  
(MOTEUR, AIR BAG, ABS, TPMS...)

**AIR CLIMATISÉ**

**VENTE ET INSTALLATION DE PNEUS**

**ENTRETIEN VÉHICULES ÉLECTRIQUES/HYBRIDES**

**ENTRETIEN COMPLET DES VÉHICULES**

**RÉPARATION/CHANGEMENT DE PARE-BRISE**

**VOITURES DE COURTOISIE**



844, rue Paul-Lussier  
SAINTÉ-HÉLÈNE-DE-BAGOT  
**450 381-2886**

**SITUÉ DANS LE  
PARC INDUSTRIEL**

**LUNDI AU JEUDI : 7 h 30 à 17 h 30  
VENDREDI : 7 h 30 à midi**





**RE/MAX**  
/// RENAISSANCE  
AGENCE IMMOBILIERE

**450.230.6667**

# **LUSSIER IMMOBILIER POUR ÊTRE BIEN CONSEILLÉ!**

3100 AVENUE CUSSON - 450-771-7707

**La ristourne,  
c'est votre  
part du  
gâteau**

Cette année, 403 millions \$  
en ristournes individuelles sont  
partagés avec nos membres.

Détails et conditions à [desjardins.com/ristourne](https://desjardins.com/ristourne)



 **Desjardins**